



Contrat d'un an avec une société de ménage

Par **saubek**, le **26/04/2010** à **10:16**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec une société de ménage pour une période de 1 An.

A ce jour je suis très loin d' être satisfait de leurs prestations.

En effet de nombreuses intervenantes différentes sont venues chez moi mais à la limite cela fait parti du contrat.

Par contre je déplore un nombre incalculable de retards.

Non seulement le ménage de ce fait n'est fait qu'a moitié car la plupart du temps je ne peut pousser l'heure de fin de prestation donc au lieu de faire 2 heures elle n'en fera qu'1, mais en plus je me dois de payer la totalité des 2 heures car selon eux les heures doivent être rattrapées.

Cela commence à profondément m'agacer car il n'est absolument pas pratique de rattraper les heures, et cela ne me convient pas de faire le double de ménage certaines semaines pour rattraper des heures (quand l'appartement est propre inutile d'avoir recours à 2h de ménage 3jours plus tard)

Ma question est donc la suivante : peut on résilier le contrat avec comme motif les trop nombreux retards (et basences) et notre insatisfaction ?

De plus que la naissance d'un bébé va nous couté beaucoup financièrement et qu'au vu des prestations cela ne vaut vraiment pas le coup de se ruiner.

je précise aussi que mon lieu de travail va changer et qu'il me sera compliqué de trouver un creneau pour accueillir la femme de ménage.

merci beaucoup